



Synthèse des observations du public

**Modification des arrêtés ministériels relatifs aux stations-service relevant du régime de la déclaration et de l'enregistrement au titre de la rubrique n° 1435
Transposition de la directive n°2014/99/UE (application de 2 normes européennes)**

Le texte susmentionné a été soumis à la consultation du public sur le site internet du ministère en charge de l'environnement (<http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/>) du 8 au 29 juin 2016 inclus. Conformément à l'article L. 120-1 du code de l'environnement, une synthèse de ces observations est dressée dans le présent document.

Aucune observation n'a été émise.